

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 1

Artikel: Défense des localités
Autor: Jacot
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense des localités ¹

Il est intéressant de comparer à ce sujet ce que disent notre « Service en campagne » (au paragraphe 282) et le « Règlement d'infanterie » français (2^e partie, chiffre 722).

S. C. — ... localités et forêts nécessitent en général de gros effectifs si l'on veut en faire des points d'appui importants. A la longue, les lisières tournées vers l'ennemi deviennent intenables, même pour des nids d'armes automatiques isolés. La résistance organisée à l'intérieur est mieux à l'abri du feu ennemi, mais plus difficile à conduire, à moins qu'elle n'ait été préparée très soigneusement ; cette préparation fait appel à l'ingéniosité de tous les défenseurs.

Règlement d'infanterie (français). — ... les localités ont pour la défense de la position choisie une valeur variable suivant leur situation topographique, leur mode de construction et leur étendue. Même si elles ne présentent pas, à un degré suffisant, l'avantage de vues étendues, de bons flanquements et de solides abris, elles constituent toujours, pour l'occupant, un couvert et un masque et, pour l'ennemi, un obstacle susceptible de rompre la cohésion de son attaque. Il y a donc avantage à occuper les localités ; mais il faut limiter les effectifs au strict nécessaire.

.
Il est évident qu'il appartient au commandement de prendre la décision concernant l'incorporation de telle ou telle localité dans son front d'arrêt ; trois facteurs entrent en jeu :

- la situation topographique du village ;
- le mode de construction ;
- les dimensions du village.

¹ Cette étude complète d'une heureuse façon celle qui est parue dans nos livraisons de mai et juin 1935, sous le titre de : *Le combat de localités*, par le capitaine Piguet. (Réd.)

Un village de dimensions moyennes, construit en pierres, offre à l'infanterie qui l'occupe une protection contre les projectiles d'infanterie et d'artillerie de campagne ; l'emploi de projectiles de gros calibre, les gaz et l'incendie peuvent seuls obliger le défenseur à évacuer une telle position.

Les forêts donnent à l'infanterie un couvert contre les vues, les localités lui donnent couvert et abri ; depuis l'apparition des engins blindés sur le champ de bataille, les villages deviennent désormais un abri pour l'infanterie, abri qui peut être utilisé immédiatement contre les incursions de chars ou d'automitrailleuses.

Cette dernière considération doit nous amener à englober de plus en plus les villages dans le front d'arrêt.

Le commandement (division ou brigade) ayant pris la décision d'incorporer tel village dans son front d'arrêt, il nous reste à étudier les différentes manières de le mettre en état de défense. La première question qui se pose au chef subordonné est de savoir s'il va s'organiser *en avant* de la lisière du village ou à la *lisière même*.

Chaque localité ayant son aspect et son caractère particulier, nous allons examiner les avantages et les désavantages de ces deux procédés.

1. *Défense en avant de la lisière.*

Avantages : le réglage des tirs de l'artillerie ennemie est plus difficile et l'efficacité de ces tirs est réduite dans une certaine mesure.

Notre infanterie peut bénéficier de toute la valeur des champs de tir.

Désavantages : faculté pour les engins blindés ennemis de se faufiler jusqu'aux lisières et même à l'intérieur du village.

Ravitaillements et évacuations plus difficiles à l'extérieur du village qu'à l'intérieur.

2. *Défense de la lisière du village* (premières maisons, murs, jardins).

Avantages : le défenseur est à l'abri des attaques de chars.

Action plus efficace des armes anti-chars, celles-ci pouvant être facilement défilées aux vues et aux coups ennemis.

Désavantages : champs de tir de notre infanterie souvent très limités.

Réglage des tirs d'artillerie ennemie facilité.

La solution à adopter sera fonction des éléments suivants, cités par ordre d'importance :

- a) possibilité d'une attaque ennemie par engins blindés ;
- b) comment se présentent les lisières du village pour l'observation terrestre de l'artillerie ennemie ;
- c) valeur des champs de tir pour notre infanterie.

L'étude de ces facteurs nous amènera le plus souvent à utiliser de prime abord et au début d'une guerre les lisières d'un village.

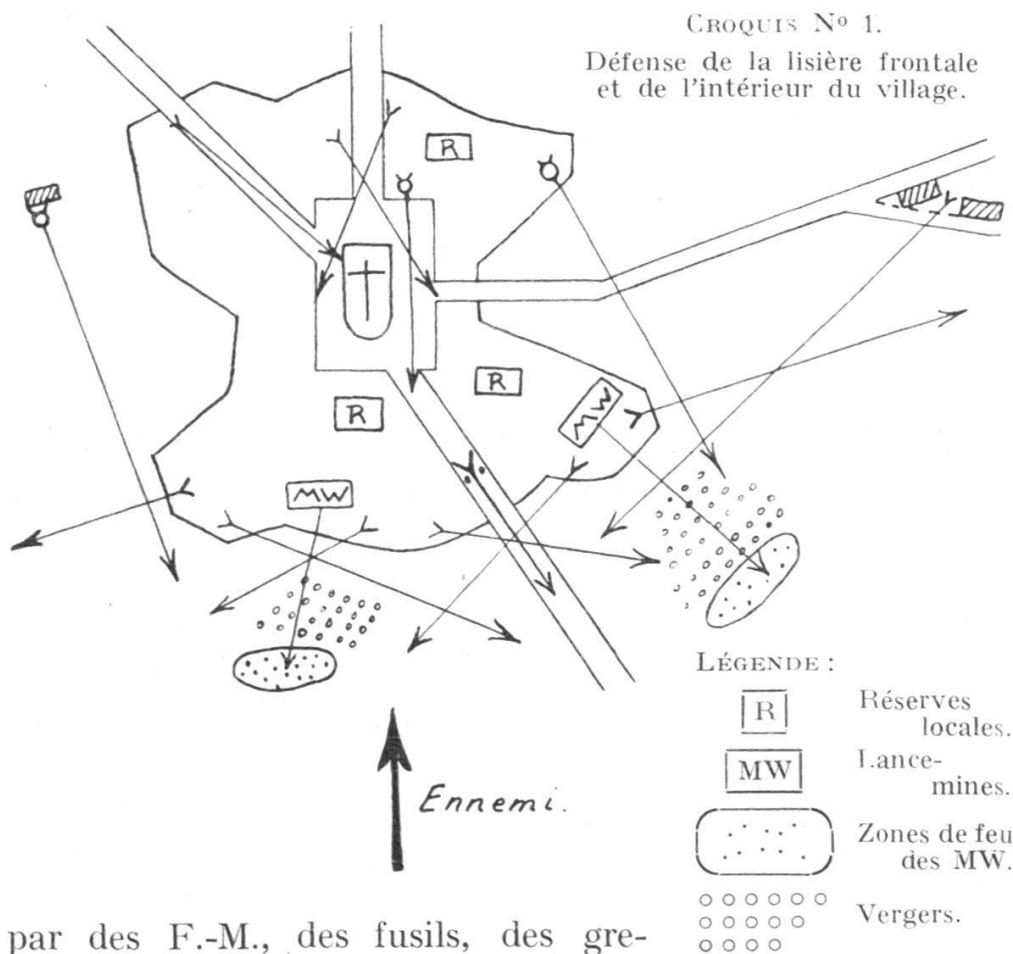
L'organisation défensive d'une localité comprend d'une part la mise en état de défense de la lisière frontale, d'autre part celle des lisières latérales afin de parer aux manœuvres de débordement ou d'encercllement. Il est de toute importance d'organiser les lisières de manière à interdire aux engins blindés ennemis de pénétrer à l'intérieur de la localité ; chaque issue doit être obstruée par de solides barricades faisant masse : amas de pierres, troncs d'arbres, poutres et poutrelles, rails, etc.

Cela ne suffit pas ; il faut encore placer des armes anti-chars pouvant prendre sous leur feu les barricades et leur voisinage.

On renforce cette défense anti-chars en plaçant à certains points de passage obligé des mitrailleuses enterrées ou des dispositifs spéciaux ; ces derniers consistent en deux masses explosives d'environ 600 à 1000 gr. chacune, reliées entre elles par un fil de fer ; le char, dans sa course, entraîne le dispositif qui explose ; le char ne sera peut-être pas détruit, mais certainement incapable de poursuivre sa route.

La défense des lisières doit d'autre part briser l'élan de l'infanterie qui tenterait d'aborder le village ; à cet effet, un tir d'arrêt continu s'impose, tir d'arrêt à base d'armes automatiques (*croquis N° 1*).

Alors que le tir d'arrêt à la lisière frontale est constitué



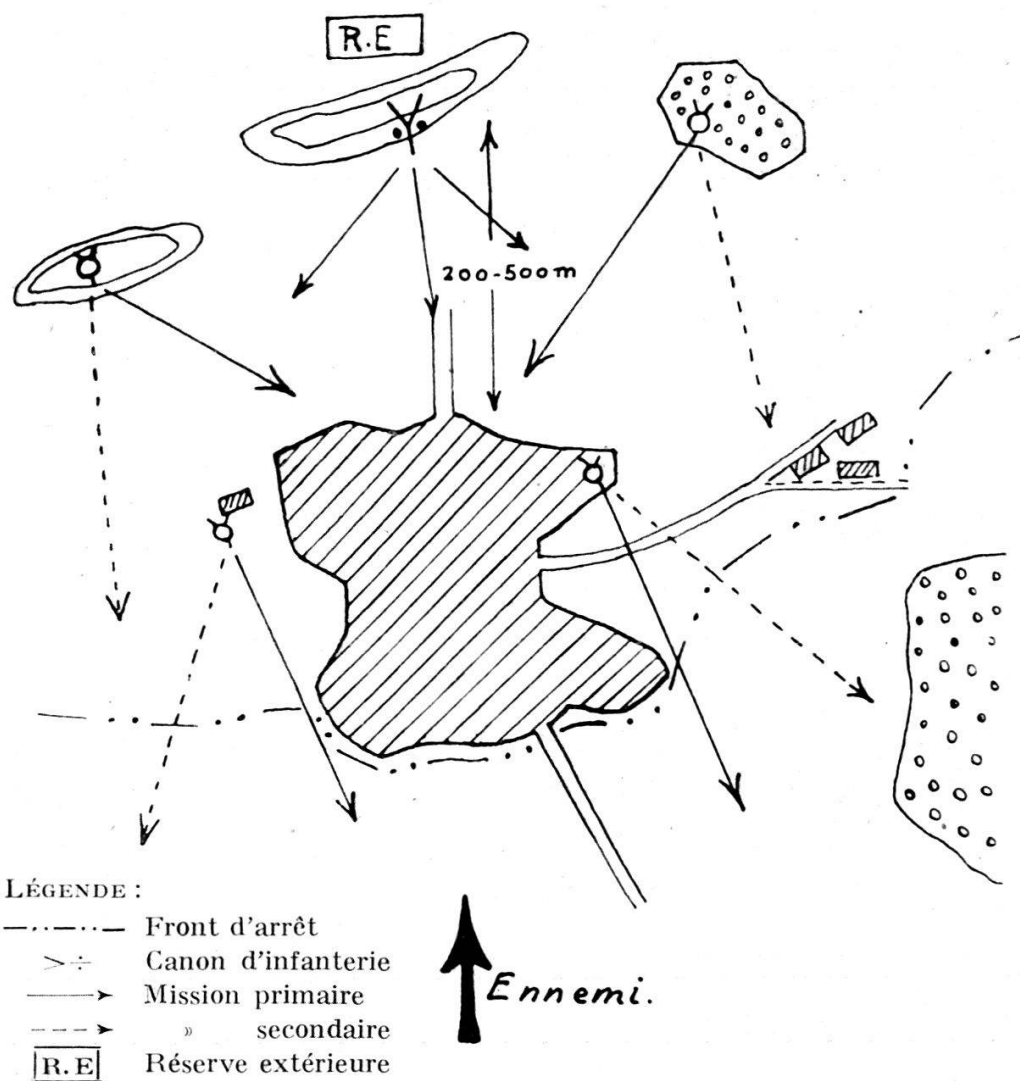
par des F.-M., des fusils, des grenades et des lance-mines, celui des lisières latérales est à base de mitrailleuses, les unes agissant en flanquement au bénéfice de l'action d'ensemble, les autres ayant pour mission d'interdire à l'ennemi de déborder ou d'encercler la localité. Ce dernier principe amène le défenseur à installer certaines mitrailleuses sur les lisières latérales, d'autres en dehors de ces lisières (*croquis N° 2*).

Les tirs de flanquement ne jouent pas seulement un rôle prépondérant dans la défense des lisières latérales, mais

bien aussi dans le tir d'arrêt à la lisière frontale ; le défenseur cherche, partout où faire se peut, à utiliser le plein rendement des tirs de flanquement dont résulte une notable

CROQUIS N° 2.

ORGANISATION D'ENSEMBLE
Lisières latérales et terrain en arrière du village.



économie en personnel et matériel (croquis N° 1).

Quant à l'emploi des lance-mines dans le tir d'arrêt à la lisière frontale, nous les voyons agir en avant des points sensibles mal battus par les armes à tir tendu (croquis N° 1).

La défense des lisières est complétée par une défense

mobile (groupes de contre-assaut) ayant pour mission de refouler l'ennemi qui aurait, malgré les tirs d'arrêt, réussi à prendre pied à certains points des lisières.

Voyons maintenant à l'intérieur du village ce qui peut être entrepris en vue d'en augmenter la valeur défensive.

La défense à l'intérieur d'un village repose principalement sur l'organisation de réduits ; dans nos villages du Jura et du Plateau, il est tout indiqué de choisir pour cela les maisons bordant la place de l'église ou la place principale ; dans de telles maisons, ordinairement de construction solide, l'installation de F.-M. dans un soupirail ou à une fenêtre basse commandant les rues ou la place, est chose facile (*croquis N° 1*). Les servants des F.-M. sont capables, dans de tels réduits, de résister plusieurs jours, même si l'ennemi a réussi à pénétrer dans certaines parties du village.

Le défenseur doit aussi envisager l'hypothèse suivante : l'ennemi a réussi à s'emparer du village.

La défense doit être prête à empêcher cet ennemi d'en déboucher ; à cet effet, il faut créer en arrière de la localité quelques points d'appui judicieusement choisis, dans lesquels on installe des armes automatiques et de petites réserves mobiles (*croquis N° 2*).

Les armes automatiques de ces points d'appui extérieurs ont pour objet de participer aux flanquements en vue de :

- a) interdire l'encerclement ;
- b) interdire le débouché du village ;
- c) appuyer l'action des réserves mises en jeu pour reprendre le village,

la mission primaire étant d'interdire les débouchés arrière de la localité.

Ces points d'appui en arrière de la localité ont une importance considérable, ils sont les premiers « jalons de colmatage » qui serviront à rétablir la continuité du front en cas de rupture (*croquis N° 3*).

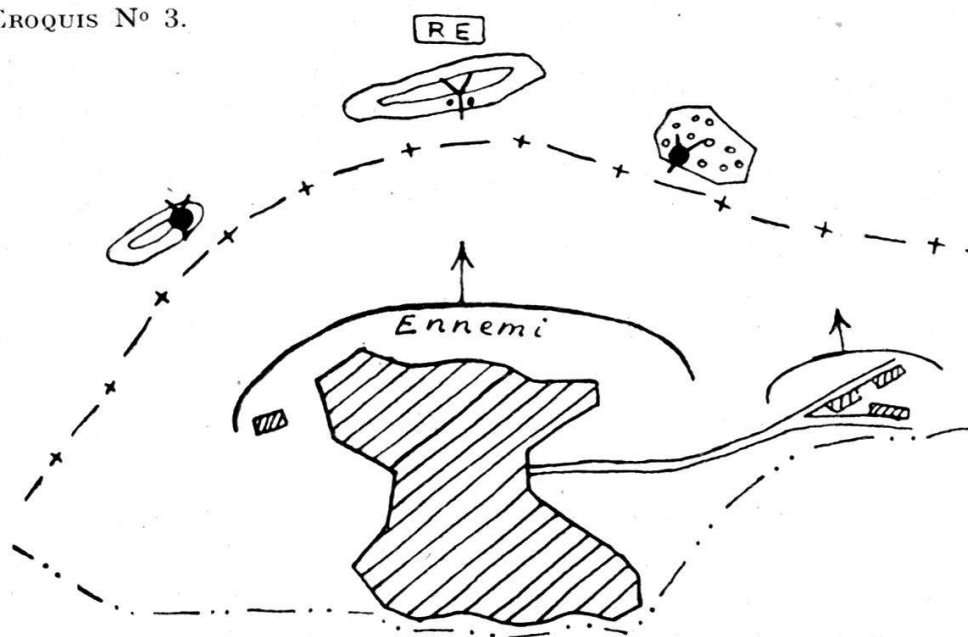
L'organisation défensive arrêtée, il nous reste encore

certain aménagements à effectuer ; nous les citons par ordre d'urgence :

1^o installation des organes de feu conjugués avec les obstacles (naturels : coupures, rivières, etc., ou artificiels : réseaux de fil de fer, barricades, etc.) ;

2^o aménagement des champs de tir ;

CROQUIS N^o 3.



LÉGENDE :

- ...-...- Front d'arrêt avant la conquête du village.
- +-+- Colmatage fait par les points d'appui arrière et les Réserves extérieures. Il n'y a pas rupture du front.

3^o aménagement des caves et des abris, étagement des feux à l'intérieur du village ;

4^o établissement des communications.

Seuls les deux premiers points peuvent être traités en temps de paix, aussi il nous paraît intéressant de voir rapidement les deux autres.

Aménagement des caves.

Pour mettre le défenseur à l'abri des effets des projectiles d'artillerie au cours de la préparation ennemie, il faut aménager les caves en abris, les étayer, aménager les entrées,

créer des sorties et prendre toutes les mesures particulières pour lutter contre les gaz. Une des premières conditions à remplir par un abri est de permettre à l'homme de gagner rapidement son emplacement de combat dès l'instant où l'artillerie ennemie allonge son tir.

Étagement des feux.

L'ennemi ayant pénétré à l'intérieur du village va progresser par petits groupes, les uns longeant les maisons qui bordent les rues, les autres s'infiltrant par les jardins, le tout visant à déloger le défenseur de ses abris. Pour parer à cette menace, le défenseur doit étager ses feux afin de réduire le plus possible les angles morts à la faveur desquels l'ennemi progressera. Cet étagement des feux consiste à installer des F.-M. aux soupiraux des caves ou aux fenêtres des rez-de-chaussée, des mitrailleuses et des hommes munis de grenades aux étages supérieurs.

Etablissement des communications.

Pour que le commandement puisse s'exercer, les ravitaillements et les évacuations se faire, il est nécessaire de créer des cheminements reliant les différents éléments de la défense ; ici on abattra un mur, là on passera d'une cave dans une autre, etc.

L'aide des sapeurs peut être très précieuse pour la réalisation de ces travaux.

L'organisation d'une localité n'est qu'un cas particulier de la défensive et comme telle répond au principe de l'échelonnement en profondeur : forces de feu, forces de manœuvre.

Major E. M. G. JACOT.
